

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 567

présenté par

M. Viala, M. Jean-Claude Bouchet, M. Pauget, M. de Ganay, Mme Porte, Mme Louwagie, Mme Valentin, M. Jean-Pierre Vigier, M. Reiss, M. Minot, M. Descoeur, M. Lorion, M. Perrut, Mme Trastour-Isnart, M. Sermier, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, M. Brun et Mme Anthoine

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

À la seconde phrase de l'alinéa 189, substituer au taux :

« 10 % »

le taux :

« 25 % ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'augmentation du financement récurrent des unités de recherche est une demande de l'ensemble de la communauté. L'objectif d'augmentation de 10% est loin d'être suffisant, alors que les dotations de nombreuses unités de recherche ne permettent même pas de couvrir leurs couts de fonctionnement. L'objet de cet amendement est donc d'avoir un objectif d'augmentation à 25%.